

EXTRAIT du Registre des
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

14 avril 2021

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	19
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire

Date de la convocation : dix avril 2021

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christophe MATTANA, Raymond BLANCHETON, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Jessy VERESSE, Sabrina BOST, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU.

Absents excusés :

Christophe SIMARD, procuration Lydie MANUS

Laure CORGNE, procuration Gérard GASNIER

Valérie BERTHIER-SOLIS, procuration Jean-François LEBLANC

Secrétaire de séance : SABRINA BOST

Objet : Acquisition par la Commune de parcelles AE 1-6-12-14-18-20-28-32-36-40-43-44-51-53-58-65 et AN 105-107-110-182-232-259

Par délibération du 12 novembre 2020, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'achat des parcelles AN n°224 et n°228 et AO n°153 et n°160, propriétés de Mehmet GUNDOGDU, placé en liquidation judiciaire, d'une superficie de 84 989 m², au prix de 0.20 € le m². Une proposition au prix de 16 997.80 € a été adressée à l'étude BTSG, liquidateur des biens de M. GUNDOGDU.

La société BTSG a tout récemment contacté à nouveau la commune de Saint-Jouvent pour lui proposer l'achat de l'ensemble des parcelles forestières appartenant à M. GUNDOGDU à savoir : les parcelles AE 1-6-12-14-18-20-28-32-36-40-43-44-51-53-58-65 et AN 105-107-110-182-232-259 d'une superficie de 199 489 m².

Au cours du mois de mars dernier, M. GUNDOGDU, bien que placé en liquidation judiciaire, a néanmoins procédé à une coupe de bois sur les parcelles AN 228 et AE 53 pour lesquelles une proposition de prix avait été faite par la commune, induisant ainsi une dévaluation de ces parcelles.

Ainsi, compte tenu de l'évolution de la proposition du liquidateur judiciaire et des coupes de bois effectuées, Madame le maire propose au conseil municipal d'accepter la nouvelle proposition de la société BTSG et de se porter acquéreur de la totalité des parcelles des parcelles ci-dessus énumérées, soit une superficie totale de 284 478 m², au prix global de 16 000,00 €

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à formuler une nouvelle offre de prix en annulation de la précédente et à entreprendre les démarches nécessaires à cette acquisition. Elle informe les participants que et l'informe 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à formuler une nouvelle offre de prix en annulation de la précédente et à entreprendre les démarches nécessaires à cette acquisition.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 15 avril 2021

Madame Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
08/04/2021 15:00:00
Date de réception préfecture : 26/04/2021